

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 6 février 2012, tenue à 20 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.**

Sont présents:            Monsieur Alain Carrier                    maire  
                         Monsieur Régis Sirois                    conseiller, siège numéro 1  
                         Madame Myleine Gauthier                conseillère, siège numéro 2  
                         Monsieur Georges Roussel                conseiller, siège numéro 3  
                         Monsieur Robin Deschênes                conseiller, siège numéro 4  
                         Madame Nathalie Plante                conseillère, siège numéro 5  
                         Monsieur Georges H. Beaulieu            conseiller, siège numéro 6

**Les membres présents forment quorum.**

**Madame Marielle Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.**

**Le maire récite la prière.**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

12-02-26    Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le sujet questions diverses soit ouvert jusqu'à la fin de la séance :

2.    Adoption des procès-verbaux
3.    Administration
  - 3.1    Postes Canada – Déplacement d'une boîte postale communautaire
  - 3.2    Deuxième offre d'achat du presbytère
  - 3.3    Fabrique Sainte-Angèle - Assurances
  - 3.4    Location de la salle paroissiale – Informations Assurances
  - 3.5    Harmonie du Mistral – Don
  - 3.6    Programme de soutien à la motivation scolaire et sociale – Don
  - 3.7    ADMQ – Cotisation annuelle et assurances
  - 3.8    Vente d'un terrain municipal
  - 3.9    Roy, Beaulieu, Boudreau, Bélanger avocats – Paiement facture
  - 3.10    Salle de pause – Achats d'équipement
  - 3.11    Renouvellement du contrat d'entretien et soutien aux applications pour l'année 2012 PG Solutions
4.    Trésorerie
  - 4.1    Présentation des rapports de dépenses
    - 4.1.1    Liste des dépenses incompressibles payées en janvier 2012 (annexe 1)
    - 4.1.2    Rémunération des employés
    - 4.1.3    Engagements de dépenses
    - 4.1.4    Autorisation de paiement de dépenses (annexe 2)
    - 4.1.5    Rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière
    - 4.1.6    Ateliers de rénovation RP – Paiement facture
5.    Transports
  - 5.1    Déneigement des rues du village
  - 5.2    Installation d'une ligne téléphonique – Garage municipal
  - 5.3    Rajustement annuel de loyer/GE Contrat crédit-bail– Souffleuse
6.    Hygiène du milieu
  - 6.1    Mission HGE – Paiement factures – TECQ 2010-2013
7.    Urbanisme
  - 7.1    CPTAQ – Appui monsieur Bertrand Lavoie
  - 7.2    Nomination membre du CCU

8. Loisirs et culture
  - 8.1 Comité de la bibliothèque – Dépôt rapport financier 2011
  - 8.2 Comité de la bibliothèque - Subvention
  - 8.3 Loisirs Ste-Angèle- Rapport financier années 2010 et 2011
  - 8.4 Confirmation à la RACJ de la location de la salle paroissiale pour la tenue de bingos
  - 8.5 Loisirs Ste-Angèle – Subvention
  - 8.6 Cercle des Fermières – Clé de la porte arrière de l'édifice
9. Questions diverses
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Adopté

## **2. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**

12-02-27 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2012, tels que soumis.

Adopté

## **3. ADMINISTRATION**

### **3.1 POSTES CANADA – DÉPLACEMENT D'UNE BOITE POSTALE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT que l'emplacement de la boîte postale communautaire près de l'immeuble situé au 31, chemin du Portage, cause des désagréments au propriétaire de l'immeuble;

12-02-28 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Postes Canada de déplacer ladite boîte postale communautaire installée sur le terrain municipal près du 31 chemin du Portage, Sainte-Angèle-de-Mérici

Adoptée

### **3.2 DEUXIÈME OFFRE D'ACHAT DU PRESBYTÈRE**

CONSIDÉRANT l'article 14.1 du Code municipal, la municipalité ne peut engager son crédit pour une période excédant cinq ans sans être autorisée au préalable par le ministre du MAMROT et que ce dernier peut exiger que la résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici n'a pas de locaux disponibles pour développer des projets communautaires ou de services;

CONSIDÉRANT qu'il est extrêmement important de préserver ce bâtiment qui est au cœur de la municipalité et de son histoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité gardera un bureau pour la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Mérici sous forme de bail emphytéotique;

CONSIDÉRANT que la municipalité soutiendra le projet de salle de spectacle à l'intérieur du bâtiment patrimonial (église) avec une subvention annuelle de 2 500\$

pour dix (10) ans et qu'elle aidera sous différentes formes à la réalisation du projet;

POUR TOUTES CES RAISONS :

- 12-02-29 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir un montant de 50 000.\$ pour l'achat du presbytère et du terrain dans le seul but de préserver et restaurer ce beau joyau de notre passé, et ce, conditionnellement à l'autorisation du ministre du MAMROT sans l'approbation des personnes habiles à voter.

Adopté

### **3.3 FABRIQUE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI - ASSURANCES**

- 12-02-30 Sur la proposition de monsieur Georges H. Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Fabrique de fournir à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici une preuve que leur police d'assurances responsabilités civiles couvre les activités du comité La Rencontre à la salle paroissiale lors des accueils pour les décès.

Adopté

### **3.4 LOCATION DE LA SALLE PAROISSIALE – INFORMATIONS ASSURANCES**

Le conseil municipal prend connaissance des informations données dans une lettre reçue des Assurances Maurice DeChamplain Inc Ultima, en date du 26 janvier 2012 concernant la location de la salle, le contrat avec la MMQ couvre les activités normales de location ou prêt de la salle paroissiale. Pour les gens qui louent personnellement, leur contrat d'assurance personnel de maison les couvre en responsabilité civile, pour les organismes à but non lucratif et entreprises il devrait avoir une assurance responsabilité civile. Pour ceux qui n'ont pas d'assurance, l'assureur pourrait revenir contre eux pour les dommages causés aux installations municipales. L'entente de location devrait exiger une assurance responsabilité civile. La municipalité devrait consulter ses aviseurs légaux afin d'en savoir plus. Mais du côté assurance notre contrat couvre les activités normales de location ou prêt de la salle municipale.

### **3.5 HARMONIE DU MISTRAL - DON**

- 12-02-31 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 50.\$, à l'ordre de l'Harmonie du Mistral, en tant qu'aide financière dans le cadre du programme d'enrichissement musical au Mistral.

Adopté

### **3.6 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MOTIVATION SCOLAIRE ET SOCIALE - DON**

- 12-02-32 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 50.\$, à l'ordre de l'école le Mistral, en tant qu'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la motivation scolaire et sociale pour la prévention de l'abandon scolaire.

Adopté

### **3.7 ADMQ - COTISATION ANNUELLE ET ASSURANCE**

12-02-33 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque à l'ADMQ représentant la cotisation et assurance pour l'année 2012, pour une dépense maximale de 646.91\$, pour la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adopté

### **3.8 VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL**

Remis à une séance ultérieure.

### **3.9 ROY, BEAULIEU, BOUDREAU, BÉLANGER AVOCATS – PAIEMENT FACTURE**

12-02-34 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 205.01\$ à la firme d'avocats Roy, Beaulieu, Boudreau, Bélanger, pour le paiement de la facture numéro 27581, pour des honoraires professionnels dans le dossier Syndicat de la fonction publique, grief no 1142

Adopté

### **3.10 SALLE DE PAUSE – ACHAT D'ÉQUIPEMENT**

12-02-35 Sur la proposition de monsieur Georges H. Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de chaises et table, armoire, grille-pain, micro ondes pour un montant maximal de 700.\$, toutes taxes incluses, pour la salle de pause des employés, sise au 23 rue de la Fabrique.

Adopté

### **3.11 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN AUX APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2012 PG SOLUTIONS**

12-02-36 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'entretien et de soutien aux applications auprès de PG Solutions, pour l'année 2012, et d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 6 072.20\$, toutes taxes incluses.

Adoptée

## **4. TRÉSORERIE**

### **4.1 PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES**

#### **4.1.1 LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES EN JANVIER 2012**

Annexe 1.

#### **4.1.2 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

| <u>DATE</u>  | <u>À L'ORDRE DE</u>              | <u>MONTANT</u> |
|--------------|----------------------------------|----------------|
| Janvier 2012 | Rémunération employés municipaux | 12 329.60\$    |

#### **4.1.3 ENGAGEMENT DES DÉPENSES**

12-02--37 Sur proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager, les dépenses suivantes pour un montant total de 13 670.24\$ toutes taxes incluses.

Adopté

#### **4.1.4 AUTORISATION DE PAIEMENT DE DÉPENSES**

12-02-38 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 29 188.14\$

Annexe 2

Adopté

#### **4.1.5 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Décembre 2011

|          |          |   |          |
|----------|----------|---|----------|
| #0674929 | 01-12-11 | Ateliers de rénovation RP<br>(asphalte)                               | 338.68\$ |
| #0675158 | 01-12-11 | Ateliers de rénovation RP<br>(madriers)                               | 31.18\$  |
| #140047  | 06-12-11 | JE Goulet<br>(excédent facture bottes de travail Jean Marc Clairmont) | 32.97\$  |
| #M125222 | 10-12-11 | Dickner<br>(tie rap)  | 52.33\$  |
| #163863  | 07-12-11 | Clef mobile<br>(réparations porte avant édifice)                      | 148.10\$ |
| #5411    | 14-12-11 | Micro Services<br>(réparations ordinateur)                            | 38.68\$  |

Janvier 2012

|          |          |  |           |
|----------|----------|--|-----------|
| #724029  | 12-01-12 | Postes Canada<br>(timbres, envoi postal)                       | 1098.08\$ |
| #BM02801 | 11-01-12 | Dodge Chrysler Mont-Joli<br>(transmission camion Dodge)        | 121.61\$  |
| #4479    | 12-01-12 | Pare-brise 2000<br>(installation pare-brise)                   | 149.31\$  |
| #P01598  | 17-01-12 | Équipement Sigma<br>(lame sens unique)                         | 252.49\$  |
| #266     | 05-01-12 | Orizon Média<br>(mise à jour site Web)                         | 304.68\$  |
| #50101   | 20-01-12 | Resto hydraulique<br>(chaîne sableuse et filtre, pin en acier) | 347.75\$  |
| #P32533  | 20-01-12 | ALPA Équipement  | 228.66\$  |

|              |          |  |           |
|--------------|----------|--|-----------|
|              |          | (tensionneur souffleuse)   |           |
| #5702-229593 | 20-01-12 | NAPA<br>(4 essuie-glaces)  | 46.18\$   |
| #P01838      | 20-01-12 | Équipement Sigma<br>(6 sabots)                                       | 299.39\$  |
| #5702-229757 | 24-01-12 | NAPA<br>(pompe bain lavage, antenne loader, lumières, 2 régulateurs) | 222.89\$  |
| #677169      | 24-01-12 | BMR<br>(2 rubans à mesurer)  | 22.95\$   |
| #422         | 24-01-12 | Atelier mécanique Ste-Angèle<br>(huile à moteur et transfert case)   | 102.06\$  |
| #P01893      | 25-01-12 | Équipement Sigma<br>(couteau scarifieur, peigne arrière, 6 peignes)  | 1164.23\$ |
| #12969432    | 26-01-12 | Praxair<br>(bonbonnes)   | 365.38\$  |
| #677417      | 30-01-12 | Ateliers de rénovation RP<br>(batteries)                             | 19.52\$   |

#### **4.1.6 ATELIERS DE RÉNOVATION RP – PAIEMENT FACTURE**

12-02-39 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 17.40\$, facture numéro 0674720, non signée, en date du 28 novembre 2011, à l'ordre des Ateliers de rénovation RP pour de la teinture gel chêne doré.

Adopté

## **5. TRANSPORT**

### **5.1 DÉNEIGEMENT DES RUES DU VILLAGE**

12-02-40 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 12-01-19 et d'aviser les opérateurs de déneigement que les rues suivantes : avenue de la Vallée, avenue Bernard-Lévesque, rue du Relais, rue Laurent-Thibeault nord pourront être déneigées avec les camions municipaux, lorsque ceux-ci sont disponibles ou avec le chargeur muni du 45. Les autres rues de la partie urbaine seront déneigées avec le chargeur. De plus, le ramassage de la neige avec le chargeur se fera de jour seulement, excepté aux heures de l'entrée et la sortie des élèves de l'école de la Rivière.

Adoptée

### **5.2 INSTALLATION D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE – GARAGE MUNICIPAL**

12-02-41 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'installation d'une ligne téléphonique, au montant de

114.\$, taxes en sus, et au coût mensuel de 7.00\$ pour une boîte vocale et 38.50\$ pour la ligne, ainsi que l'installation d'un télécopieur, toutes taxes incluses.

Adoptée

### **5.3 RAJUSTEMENT ANNUEL DE LOYER /GE CAPITAL - SOUFFLEUSE**

12-02-42 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rajustement annuel de loyer, suite aux fluctuations du taux de base et/ou des acceptations bancaires, survenues au cours de l'année 2011, au montant de 724.41\$, selon le contrat de crédit-bail.

Adoptée

## **6. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **6.1 MISSION HGE – PAIEMENT FACTURES – TECQ 2010-2013**

CONSIDÉRANT la recommandation de Roche Groupe conseils du 6 février 2012;

12-02-43 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 6835.51\$, pour le paiement des factures no. 23764 et 23836 à l'ordre de Mission HGE dans le cadre du programme TECQ 2010-2013

Adoptée

## **7. URBANISME**

### **7.1 CPTAQ – APPUI MONSIEUR BERTRAND LAVOIE**

Dossier municipal numéro : DA2011-08  
Demandeur : Monsieur Bertrand Lavoie  
Immeuble : 180, 4<sup>e</sup> rang de Fleuriau  
Lot(s) visé(s) par la demande : 43-A

Nature de la demande : Utilisation à des fins autres qu'agricole par l'ajout d'un usage à la résidence unifamiliale isolée existante depuis environ l'an 1920 pour la création d'un gîte touristique comprenant trois (3) chambres locatives.

*Le présent projet est conforme au règlement de zonage municipal numéro 2010-06 en vigueur.*

CONSIDÉRANT que la demande vise l'immeuble localisé au 180, 4<sup>e</sup> rang de Fleuriau étant constitué du lot numéro 43-A situé en zone agricole telle que décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (L.R.Q. chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT que le projet soumis pour l'ajout d'un usage à la résidence unifamiliale isolée existante depuis les environs de l'an 1920 par la création d'un gîte touristique comprenant trois (3) chambres locatives doit faire l'objet d'une autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone agricole telle qu'identifiée au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement numéro 2010-06 en vigueur où est notamment autorisé l'usage pour l'exploitation d'un gîte à hébergement touristique;

CONSIDÉRANT qu'il existe présentement qu'un seule gîte touristique pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette présente demande ne causerait aucun impact négatif aux exploitants agricoles des immeubles voisins immédiats;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette présente demande serait un apport économique intéressant pour la municipalité;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

| CRITÈRES OBLIGATOIRES |  |   |
|-----------------------|--|---|
| 1                     | Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants   | L'ajout de l'usage par la location de chambres touristiques (gîte) s'effectue à l'intérieur d'un bâtiment principal existant (la résidence unifamiliale isolée existante depuis l'an 1920). Aucun agrandissement du bâtiment n'est à prévoir pour l'exploitation du gîte. Il n'y aurait donc pas d'impact négatif pour l'agriculture et ce projet n'affecte pas le potentiel agricole existant de ce lot.   |
| 2                     | Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture   | Étant donné que l'ajout de l'usage par la création d'un gîte s'effectue à l'intérieur du bâtiment résidentiel existant depuis environ l'an 1920 sans projet d'agrandissement de la résidence, cela n'affecte donc pas l'exploitation du lot à des fins agricoles.   |
| 3                     | Les conséquences d'une autorisation  | Aucun impact négatif et qu'elle n'empêchera pas les propriétaires des lots voisins à poursuivre l'exploitation de leurs terres. Les établissements de productions animales les plus rapprochés de l'emplacement visés sont situés à 1000 mètres.  |
| 4                     | Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale | Aucune incidence sur l'établissement de production animale étant les plus rapprochés de l'immeuble visé par la présente demande. Le producteur agricole le plus rapproché de l'emplacement visé.  |
| 5                     | Disponibilité d'autres emplacements  | Il y a une rareté de ce type d'établissement touristique (un gîte) à Sainte-Angèle-de-Mérici. Présentement, il n'existe qu'un (1) seul gîte sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici. L'emplacement visé par le présent projet manifeste de l'intérêt pour les touristes par les paysages de la campagne, les sons paisibles éloignés des bruits du cœur du village, la proximité du Parc du Mont-Comi avec tous ses attraits sportifs, la proximité de la piste de moto-neige et de quatre roues ainsi que l'activité de la pêche au saumon de la rivière Mitis. |
| 6                     | L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole   | Les résidences ainsi que les bâtiments agricoles les plus rapprochés de l'emplacement visé sont situés à une grande distance. L'homogénéité ne sera donc nullement affectée.  |
| 7                     | Préservation des ressources eau et sol   | Le potentiel agricole de sol de cette parcelle visée étant faible, nous croyons que la préservation des ressources eau et sol ne sera pas altéré.   |
| 8                     | Constitution de propriétés foncières   | Ne s'applique pas.  |
| 9                     | L'effet sur le développement économique de la région   | Le projet soumis aura un effet bénéfique et significatif sur le développement économique de la région permettant ainsi d'attirer des touristes venant découvrir les attraits touristiques régionaux en les conservant un peu plus de temps dans notre région.   |
| 10                    | Les conditions socio-économiques   | Ce projet viendra bonifier l'économie locale et régionale.<br>Il y aura un effet bénéfique et significatif sur le développement économique de la région permettant d'attirer des touristes et de faire découvrir les attraits régionaux à ces touristes.  |

12-02-44 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la présente demande telle que soumise et devant être transmise à la CPTAQ.

Adoptée

## **7.2 NOMINATION MEMBRE DU CCU**

12-02-45 Sur la proposition de monsieur Georges H. Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Georges Pelletier, en tant que membre résident du CCU, pour un terme d'une durée de deux (2) ans.

Adopté

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE – DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2011**

Le conseil municipal prend connaissance du rapport financier 2011 du Comité de la bibliothèque, tel que déposé en annexe.

### **8.2 COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE - SUBVENTION**

12-02-46 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque, à l'ordre du Comité de la bibliothèque, au montant de 1 700.\$, en tant que subvention annuelle 2012.

Adoptée

### **8.3 LOISIRS STE-ANGÈLE – RAPPORT FINANCIER ANNÉES 2010 ET 2011**

Le conseil municipal prend connaissance du rapport financier des années 2010 et 2011 du comité des Loisirs Ste-Angèle, tel que déposé en annexe.

### **8.4 CONFIRMATION À LA RACJ DE LA LOCATION DE LA SALLE PAROISSIALE POUR LA TENUE DE BINGOS**

12-02-47 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici confirme à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, les dates de validité du contrat de location de la salle paroissiale intervenu avec les Loisirs de Sainte-Angèle-de-Mérici Inc pour la tenue des activités de bingos, soit les :

3, 10, 17, 24 juin 2012;  
1, 8, 15, 22, 29 juillet 2012;  
5, 12, 19, 26 août 2012;  
2, 9, 16, 23, 30 septembre 2012;  
7, 14, 21, 28 octobre 2012;  
4, 11, 18, 25 novembre 2012;  
2, 9, 16 décembre 2012,  
6, 13, 20, 27 janvier 2013;  
3, 10, 17, 24 février 2013;  
3, 10, 17, 24, 31 mars 2013;  
7, 14, 21, 28 avril 2013;  
5, 12, 19, 26 mai 2013.

Adoptée

### **8.5 LOISIRS STE-ANGÈLE – SUBVENTION**

12-02-48 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 10 000.\$, à l'ordre des Loisirs Ste-Angèle, en tant que subvention annuelle 2012.

Adoptée

**8.6 CERCLE DES FERMIÈRES – CLÉ DE LA PORTE ARRIÈRE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

12-02-49 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la remise d'une deuxième clé de la porte arrière de l'édifice municipal au Cercle des Fermières.

Adoptée

**9. QUESTIONS DIVERSES**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

12-02-50 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté

---

Alain Carrier, maire

---

Marielle Dionne, directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

*Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Alain Carrier, maire